



Dossier de l'OHI n° S1/6100/2020

**LETTRE CIRCULAIRE DE  
L'ASSEMBLEE n° 25  
5 juin 2020**

**2<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-2)  
Monaco, 16-18 novembre 2020**

**RESULTAT DE L'ELECTION AU POSTE DE DIRECTEUR DE L'OHI**

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 20 du 21 avril 2020 – *Election au poste de Directeur de l'OHI.*
- B. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 18 du 14 avril 2020 – *Liste finale des candidats au poste de Directeur de l'OHI.*
- C. Règles de procédure de l'Assemblée.
- D. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 17 du 20 mars 2020 – *Scénario proposé pour le report de l'A-2.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux procédures indiquées dans la référence A pour l'élection au poste de Directeur de l'OHI, le Secrétariat, sous la supervision de deux scrutateurs aimablement désignés par la Principauté de Monaco, a procédé à la collecte et au comptage final des votes papier et électroniques pour l'élection d'un Directeur de l'OHI parmi les candidats énumérés dans la lettre en référence B, le 5 juin 2020.

2. Le Secrétariat de l'OHI remercie les 81 Etats membres de l'OHI, sur 89 Etats disposant du droit de vote, qui ont participé à cette élection. Parmi les 81 Etats membres votant, 75 ont voté par voie électronique tandis que 6 ont envoyé leurs bulletins de vote papier par courrier au Secrétariat. Tous les votes ont été collectés et traités le **1<sup>er</sup> juin 2020** - date limite du vote.

3. **Le 5 juin 2020**, en présence de M. Tidiani Couma et de M. Pierre Bouchet, les scrutateurs désignés, l'urne contenant les enveloppes scellées avec les bulletins de vote papier pliés, a été ouverte pour le dépouillement. A cette même occasion, le Secrétaire général de l'OHI a décodé le nombre de votes électroniques reçus pour chaque candidat à partir du tableau de compilation anonyme (cf. annexe A de la référence A). Les scrutateurs ont combiné tous les votes papier avec tous les votes numériques reçus après une double vérification pour s'assurer qu'il n'y ait pas de double vote involontaire.

4. Le résultat de la procédure de comptage, confirmé par les scrutateurs (cf. règle 38 de la référence C), est le suivant :

Nombre d'Etats membres de l'OHI qui ont voté	81
Nombre de bulletins électroniques + papier attendus	334
Nombre de bulletins (électroniques, papier) valides reçus	334
Nombre de bulletins (électroniques, papier) non valides reçus	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre final de votes valides retenu	334

5. La répartition des voix entre les candidats est la suivante (par ordre alphabétique) :

Capitaine de vaisseau (ret.) Alberto Pedrassani COSTA NEVES (Brésil)	79
Contre-amiral Luigi SINAPI (Italie)	144
Contre-amiral Shepard M. SMITH (Etats-Unis)	111

6. Le Secrétariat tient à remercier vivement chacun des trois candidats et félicite le Contre-amiral Luigi SINAPI (Italie) pour son élection au poste de Directeur de l'OHI.

7. Le Secrétariat est impatient d'accueillir le Directeur de l'OHI nouvellement élu, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2020, et l'invite pour une période de transition avec le Directeur de l'OHI sortant la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre 2020. Le Secrétaire général et les Directeurs décideront ensuite collectivement des items du Programme de travail et des autres responsabilités qui seront attribuées au Directeur de l'OHI entrant.

8. Par conséquent, et en application des principes établis dans la référence D (cf. paragraphes 14 et 28), l'approbation *ex post facto* du résultat de l'élection au poste de Directeur de l'OHI est réputée avoir été donnée par l'Assemblée.

**La Décision n°1 de l'A-2, 2020 est**

L'Assemblée, à la suite de la procédure de vote spéciale décrite dans la LCA 20/2020 et rapportée dans la LCA 25/2020, élit le Contre-amiral Luigi SINAPI (Italie) au poste de Directeur pour un mandat de six ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

9. Le Secrétariat souhaite remercier la Principauté de Monaco pour la nomination, la disponibilité et l'excellent travail des scrutateurs, et tient à exprimer sa satisfaction et sa gratitude à l'ensemble des Etats membres qui ont tout d'abord approuvé l'adoption de ce processus inhabituel pour l'élection du Directeur de l'OHI, et qui ont ensuite voté avec tant de diligence.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, reading "Mathias Jonas". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right from the end of the name.

Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général